
Procès-verbal de la cent quatre-vingtième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2026/147/R.11

Point de l'ordre du jour: 11 b)

Date: 17 avril 2026

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org



Investir dans les populations rurales

Comité d'audit

Cent quatre-vingtième réunion
Rome, 30 mars 2026

Procès-verbal de la cent quatre-vingtième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/180

Date: 17 avril 2026

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent quatre-vingtième réunion du Comité d'audit

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations de la cent quatre-vingtième réunion du Comité d'audit, qui s'est tenue le 30 mars 2026 en mode hybride. Le procès-verbal, tel qu'approuvé par le Comité, est présenté pour information au Conseil d'administration.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Angola, le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni, ainsi qu'un observateur représentant la Suisse. Étaient également présents la Cheffe des services juridiques et de la gouvernance; la Vice-Présidente adjointe chargée du Département des opérations financières et Responsable des finances en chef; le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques et Responsable en chef de la gestion des risques; la Directrice et Contrôleuse de la Division du contrôle financier; la Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO); la Secrétaire du FIDA (Bureau de la Secrétaire); la Cheffe du Bureau de la déontologie (ETH); ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2026/180/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté, deux sujets ayant été ajoutés au titre du point 9 de l'ordre du jour, « Questions diverses »:
 - Conclusions transversales formulées à l'issue des audits 2023-2025 de 11 bureaux de pays du FIDA (Rwanda, Philippines, Égypte, Cameroun, Cambodge, Kenya, Ghana, Éthiopie, Brésil, Côte d'Ivoire, Türkiye) (IAR-26-02, séance à huis clos);
 - Audit de la supervision du programme de pays en République centrafricaine (IAR-26-03, séance à huis clos).

Point 3 de l'ordre du jour – États financiers du FIDA – pour examen

- a) **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2025, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (si nécessaire, une séance à huis clos aura lieu avec le commissaire aux comptes) (AC 2026/180/R.2 + Add.1 + Add.2 + Add.3)**
 - b) **Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2025 (AC 2026/180/R.3)**
 - c) **Rapport d'information relatif à la durabilité pour 2025 (AC 2026/180/R.4)**
4. La direction a présenté le point de l'ordre du jour, en prenant note de l'opinion sans réserve émise par le commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2025. Pour l'exercice 2025, elle a confirmé dans sa déclaration l'efficacité opérationnelle des principaux dispositifs de contrôle interne de l'information financière, étayée par une attestation indépendante du commissaire aux comptes.
 5. La direction a présenté les principaux facteurs influant sur la situation financière du FIDA et a rendu compte des résultats, en notant que, malgré la volatilité des marchés, la situation financière restait dans l'ensemble solide. Les fonds propres du FIDA s'élevaient à 11,6 milliards d'USD et la viabilité à long terme était satisfaisante et continuait à faire l'objet d'un suivi étroit. À la clôture de l'exercice financier, le FIDA affichait un gain global consolidé de 50 millions d'USD. Il a aussi

été noté qu'au 31 décembre 2025, tous les ratios financiers restaient dans les limites établies dans la politique du FIDA et que le Fonds maintenait un volume de liquidités suffisant pour honorer ses obligations en matière de décaissement. La direction a fait état d'une tendance à la hausse dans les remboursements de prêts tout en reconnaissant qu'une dégradation globale du taux de prêts improductifs avait été constatée plus tôt dans l'année. Une actualisation montrant une amélioration a été présentée, certains États membres ayant honoré des engagements de prêt; le taux de prêts improductifs était ainsi redescendu à sa moyenne historique (environ 2,4%). L'appui proactif fourni par la Division du contrôle financier et la Division des technologies de l'information et des communications lors de la préparation des états financiers consolidés pour 2025 a été reconnu.

6. La direction a fourni un aperçu des informations sur la durabilité publiées pour 2025, présentées comme un complément aux états financiers consolidés. Il a été noté que ces informations avaient été élaborées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) sur la publication d'informations en matière de durabilité S1 et S2, qui faisaient référence sur les marchés pour la diffusion de ce type d'informations, et qu'elles traduisaient les risques majeurs et les principales possibilités en lien avec la durabilité. Des informations issues d'autres rapports et documents officiels du FIDA ont aussi été présentées. La vaste collaboration interdivisions ayant permis de produire le rapport a été reconnue et louée.
7. Le commissaire aux comptes a donné des précisions supplémentaires sur les travaux d'audit effectués relativement aux états financiers.
8. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction les états financiers consolidés pour 2025. Ils ont demandé des précisions sur la date de soumission prévue pour la lettre de recommandations de l'auditeur externe, ainsi que des informations sur les règles comptables concernant le secteur privé et sur les éventuelles répercussions sur le coût de l'emprunt des informations relatives à la durabilité communiquées.
9. La direction a fourni les clarifications demandées, indiquant que la lettre de recommandations serait communiquée au Comité d'audit à sa cent quatre-vingt-unième réunion. La direction a précisé que les règles comptables étaient systématiquement appliquées, dans le respect des normes IFRS. Elle a ajouté que les informations relatives à la durabilité communiquées reflétaient l'application des meilleures pratiques et donnaient un aperçu complet de l'impact du FIDA, mais qu'elles n'influençaient qu'indirectement le coût de l'emprunt, en mettant en valeur la durabilité des titres émis par le FIDA.
10. **Résultats et suites à donner:** Le document AC 2026/180/R.2 et ses additifs ont été considérés comme examinés et seraient présentés à la prochaine session du Conseil d'administration pour approbation, puis à la session du Conseil des gouverneurs en février 2027 pour information. Le document AC 2026/180/R.4 a été noté et serait soumis au Conseil d'administration pour information. Le document AC 2026/180/R.3 serait présenté à la session du Conseil d'administration pour information.

Point 4 de l'ordre du jour – Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2025 (AC 2026/180/R.5) – pour examen

11. Le Comité a accueilli avec intérêt le rapport annuel d'AUO et a salué les solides progrès réalisés en 2025, en particulier la mise en œuvre améliorée du plan d'audit interne et l'adoption d'approches prospectives, notamment l'intelligence artificielle et l'analytique des données. Les membres ont noté la tendance à la hausse du taux d'achèvement des audits et ont encouragé AUO à continuer son travail de renforcement de la performance et de l'innovation.

12. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait qu'environ 20% des recommandations des auditeurs n'avaient pas été appliquées ou présentaient un retard de mise en œuvre, et ont demandé des clarifications concernant les retards, la reddition de comptes et le calendrier, en particulier dans des domaines prioritaires comme la gestion financière relative aux projets, la stratégie numérique et la gestion globale des risques. AUO a répondu que les taux d'application des recommandations étaient conformes aux tendances historiques. Les retards étaient en grande partie dus à la complexité des recommandations, qui nécessitaient une coordination entre plusieurs divisions. Des progrès significatifs avaient été accomplis dans des domaines clés, notamment le risque en matière de gestion financière et la stratégie numérique, les causes profondes ayant été analysées et des plans d'action détaillés, élaborés. Ces initiatives étaient en cours et n'étaient donc pas encore marquées comme achevées.
13. Le Comité a pris acte du taux d'achèvement (82%), a soulevé la question de la possibilité d'atteindre un taux de 100% et a demandé des clarifications concernant le report des missions d'audit. AUO a confirmé que la réduction du nombre de reports était une priorité et qu'elle serait mise en œuvre grâce à une amélioration de processus comme le suivi des délais et l'analyse de la charge de travail. Par ailleurs, AUO a noté que les insuffisances dans la dotation en personnel et les absences imprévues continuaient à peser sur l'exécution, mais a indiqué axer son travail sur l'exécution complète du plan de travail dans l'année.
14. Les membres ont demandé des précisions sur le volume d'enquêtes, notamment en ce qui concernait la catégorie « autres » et le calendrier d'achèvement des enquêtes. AUO a expliqué que la catégorie en question couvrait principalement des sujets non couverts par son mandat, comme le recrutement ou les différends contractuels. Concernant les enquêtes achevées, 23 affaires avaient été classées en 2025; cependant, la plupart des enquêtes – 21 affaires – avaient été reçues les années précédentes, reflet du temps nécessaire à une enquête approfondie. Au total, un nombre record de 161 affaires avaient été classées en 2025, dont 58 reçues avant 2025 et 103 en 2025.
15. Par ailleurs, AUO a présenté l'utilisation de l'intelligence artificielle faite dans les audits d'évaluation des risques et dans les enquêtes portant sur la rédaction de rapports et l'assurance qualité, montrant que des mesures de sécurité appropriées étaient en place (comme des systèmes hors ligne pour les données sensibles) tout en soulignant que l'intelligence artificielle ne remplaçait pas le jugement des enquêteurs dans les rapports finaux.
16. Le Comité a évoqué les insuffisances régulièrement observées en matière de passation des marchés, de supervision financière et de gouvernance, insistant sur l'importance de la sécurité du personnel. AUO a souligné la nécessité de renforcer la gestion interne des risques et de réévaluer la dépendance au Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, tout en maintenant une collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies à l'appui du personnel et des consultants, pour répondre notamment au développement des activités du FIDA dans des situations de fragilité.
17. Enfin, les membres ont demandé des clarifications concernant la communication aux partenaires externes des rapports d'audit interne. AUO a noté une augmentation des demandes en ce sens et a confirmé que des discussions étaient en cours pour réviser les règles existantes et clarifier le cadre de diffusion des informations d'audit, en particulier dans le contexte de partenariats externes et pour couvrir des besoins de financement. En ce qui concerne la communication des constatations de l'auditeur, l'importance pour les États membres d'être informés des insuffisances dans le contrôle des projets qu'ils gèrent et d'être capables de les corriger a été reconnue, mais la direction a noté que les rapports d'audit évaluaient principalement la supervision et la performance du FIDA, et non les lacunes en

matière de contrôle au niveau des projets. De plus, il convenait de prendre en compte l'ensemble des considérations juridiques, des dispositions bilatérales convenues au sein du système des Nations Unies, pour quelque raison que ce soit, ainsi que des contraintes de ressources. Sur le plan de la gouvernance, il a été noté qu'une communication élargie n'était pas nécessairement appropriée. Le Comité a conclu que cette question méritait d'être discutée de manière indépendante lors d'une future réunion du Comité d'audit, en vue d'étudier les approches envisageables, les modifications possibles à apporter aux obligations d'information, ainsi que les moyens de garantir que les parties prenantes puissent répondre de manière responsable aux constatations pertinentes.

18. **Résultats et suites à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait publié à l'usage exclusif des représentants au Conseil d'administration sur la plateforme interactive réservée aux États membres. La question de l'accès aux rapports d'audit serait discutée lors de la prochaine réunion du Comité d'audit.

Point 5 de l'ordre du jour – Rapport annuel sur les activités du Bureau de la déontologie du FIDA en 2025 (AC 2026/180/R.6) – pour examen

19. Le Comité a accueilli avec intérêt le rapport du Bureau de la déontologie, saluant la clarté de ses infographies et reconnaissant l'efficacité de cette petite équipe chargée d'un vaste mandat.
20. Les membres ont indiqué que 316 questions avaient été soulevées en 2025, et qu'ETH avait reçu 37 plaintes formelles pour faute, dont une seule pour inconduite sexuelle, et ont demandé si cette faible proportion était représentative de la réalité ou traduisait une potentielle sous-déclaration. ETH a expliqué que les mesures prises en matière d'intervention précoce, de formation et de sensibilisation avaient permis au personnel d'évaluer et de traiter sans délai les potentiels cas de faute. Le faible nombre de signalements ne reflétait pas une complaisance, et les règles en vigueur visaient à renforcer les mécanismes de prévention et de signalement.
21. Les membres ont noté le caractère innovant et pratique du Programme de déclaration de situation financière et ont demandé quelles étaient les difficultés liées à sa mise en œuvre. ETH a reconnu que les retards de soumission constituaient un problème, mais a rapporté une conformité de 100%. Le personnel était particulièrement demandeur d'orientations, signe d'une évolution positive dans la culture organisationnelle. Il était prévu que le programme continue d'évoluer avec le cadre régissant les conflits d'intérêts.
22. Les membres ont demandé si les questions déontologiques qui se posaient étaient différentes dans les bureaux extérieurs et au siège. ETH a noté que la décentralisation avait rendu les questions de terrain plus visibles, en particulier en matière d'inconduite sexuelle, c'est pourquoi il avait alloué des ressources et des formations supplémentaires aux bureaux extérieurs. Des visites des équipes régionales avaient été organisées à des fins de sensibilisation et d'appui.
23. Les membres ont proposé d'étudier l'opportunité de mettre en place des mécanismes internes de règlement à l'amiable. ETH a confirmé qu'un programme de médiation était en cours d'élaboration, ainsi qu'une formation destinée aux témoins actifs. Concernant les cas d'inconduite sexuelle, le système de points focaux était en cours d'extension aux divisions du siège, et ETH travaillait à une approche coordonnée en étroite collaboration avec l'Association du personnel du FIDA, AUO, la Division du personnel et de la culture interne ainsi que les équipes juridiques.
24. Le Comité a pris acte de la démarche proactive d'ETH, axée sur l'intervention précoce, la formation, l'autonomisation et la collaboration entre départements. Les membres ont également pris note des initiatives en cours visant à améliorer la communication des données, la prévention et la résolution des questions déontologiques au sein du FIDA.

25. **Résultats et suites à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait présenté à la cent quarante-septième session du Conseil d'administration pour information.

Point 6 de l'ordre du jour – Cadre pilote relatif aux garanties partielles de crédit (AC 2026/180/R.7) – pour examen

26. La direction a présenté le point de l'ordre du jour, notant que des discussions approfondies avaient eu lieu avec les États membres à l'occasion de réunions bilatérales et lors d'un séminaire informel. Il a été souligné que le Cadre pilote relatif aux garanties partielles de crédit serait mis en place selon une approche progressive et adéquatement définie. La phase initiale se limiterait aux opérations de structuration de la dette portant uniquement sur le risque de crédit, gage de garanties partielles de crédit respectant l'appétence pour le risque établie au FIDA. La direction a en outre noté que, à la fin de la phase pilote en 2029, le Conseil serait informé des résultats et des leçons retirées.
27. Les membres du Comité ont demandé des précisions concernant la réserve de projets, la possibilité de fournir des garanties selon des modalités *pari passu* et d'en faire usage dans les projets cofinancés. Les membres ont également demandé des informations supplémentaires sur les résultats attendus du projet pilote. Enfin, il a été question de la possibilité d'envisager plus de trois cas dans le pilote, ce qui pourrait le rendre plus instructif.
28. La direction a noté que l'objectif principal du Cadre pilote était de mettre à l'essai l'ensemble de la chaîne financière, tant sur le plan opérationnel que d'un point de vue institutionnel. Il s'agissait de permettre une évaluation complète de l'instrument (application, capacité d'extension et architecture juridique), couvrant l'évaluation des risques, le suivi, la comptabilité, la gestion des liquidités, l'exposition, la communication des données et les dispositifs de contrôle interne. La direction a également souligné que les garanties partielles de crédit constituaient un instrument particulièrement souple, déployable selon des modalités *pari passu* ou applicable à d'autres structures de financement. En outre, elle a précisé que les possibilités de montage financier conjoint évoquées dans le document s'apparentaient à des projets de type C, en ce que la conception et la mise en œuvre du projet étaient lancées et dirigées par l'autre partenaire tandis que le FIDA jouait un rôle de partenaire d'appui. Il a été noté que les accords fondés sur des garanties partielles de crédit comprendraient des clauses de contre-indemnisation pour assurer le remboursement par l'emprunteur du montant garanti, gage d'un respect des privilèges et immunités du FIDA.
29. **Résultats et suites à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait présenté à la prochaine session du Conseil d'administration pour approbation.

Point 7 de l'ordre du jour – Plan de sélection du commissaire aux comptes pour la période 2027-2031 (AC 2026/180/R.8) – pour examen

30. La direction a présenté un aperçu du processus de sélection de l'auditeur externe pour le mandat couvrant la période 2027-2031, notant que le premier mandat de PricewaterhouseCoopers expirerait l'année suivante avec l'audit des états financiers de 2026. Les résultats finaux du processus de sélection seraient présentés au Conseil d'administration pour approbation d'ici à fin 2026. Les membres du Comité d'audit ont été invités à appuyer le processus.
31. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction le document, et les représentants du Royaume-Uni et de l'Italie se sont portés volontaires pour servir de points focaux du Comité d'audit lors du processus de sélection.

32. **Résultats et suites à donner:** Le Comité a pris note du plan de sélection du commissaire aux comptes pour la période 2027-2031 et attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur le processus de sélection, en temps voulu.

Point 8 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire pour la cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit (AC 2026/180/R.9) – pour examen

33. **Résultats et suites à donner:** Le Comité a examiné le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit, qui se tiendrait en juin, un point portant sur l'examen de la diffusion des rapports d'audit interne ayant été ajouté.

Point 9 de l'ordre du jour – Questions diverses

34. Les points suivants ont été examinés à huis clos et sont présentés séparément:
- a) Conclusions transversales formulées à l'issue des audits 2023-2025 de 11 bureaux de pays du FIDA (Rwanda, Philippines, Égypte, Cameroun, Cambodge, Kenya, Ghana, Éthiopie, Brésil, Côte d'Ivoire, Türkiye) (IAR-26-02);
 - b) Audit de la supervision du programme de pays en République centrafricaine (IAR-26-03).